

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2018

Ouverture du conseil à 18h03.

18 membres présents, le quorum est atteint.

1) INSTALLATION DU CA 2018/2019

M.Baillieu, principal de l'établissement, présente tout d'abord la composition du Conseil d'Administration.




Les établissements publics locaux mentionnés à l'article L. 421-1 sont administrés par un conseil d'administration composé, selon l'importance de l'établissement, de **vingt-quatre** ou de trente membres. Celui-ci comprend :

- 1° Pour un tiers, des représentants de l'administration de l'établissement, des représentants des collectivités territoriales, et une ou plusieurs personnalités qualifiées.
- 2° Pour un tiers, des représentants élus du personnel de l'établissement .
- 3° Pour un tiers, des représentants élus des parents d'élèves et élèves.

Arrivée de Mme Perrussel à 18h08. 19 présents.

M.Baillieu informe les membres du CA des changements de la composition du CA en vigueur depuis 2015, et qui concerne notamment le nombre de représentants du département qui s'élève à 2. Un représentant de la communauté de communes pourra être présent mais ne pourra pas voter.

Il précise ensuite le taux de participation aux élections des représentants, qui se détaille comme suit :



	Taux de participation	
Parents d'élèves	43,01%	6 sièges APE
Personnels d'enseignement et d'éducation	78,57%	6 sièges
Personnels administratifs, sociaux, de santé, agents territoriaux.	88,9%	2 sièges

La liste des membres est ensuite communiquée à l'ensemble des participants.

Membres de droit	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Le Principal : Le gestionnaire : Le Conseiller Principal d'Education : Le Représentant du Conseil Départemental : (Suppléant) Les Représentants des collectivités locales : - Commune Siège - Groupement de commune La Personnalité qualifiée désignée par l'IA : La Personnalité qualifiée désignée par le Conseil Général :	Daniel BAILLIEU Gilbert NICOLLEAU Pascal PLET Odile LAFITTE Christine DANEL Thierry LABORDE Jean-Paul MEGE Maurice LESGOURGUES	
Représentants des personnels	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Représentants des Personnels d'Enseignement et d'Education	Corinne DIHARCE-LAULHE Laura LAFITTE Marylène POURRERE Carine VIGNEAU Murielle ANGIBAUD Olivier PAYEN	Aline FRUMENCE Aurélie BORDES Hélène DELMAS Bernard MICHEL Marie MALET
Représentants des personnels	TITULAIRES	SUPPLEANTS
A.T.T.E	Chantal HENRI Daniel LAFITUQUE	RITA WALTER
Représentants des usagers	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Karen RICARRERE Sandrine LABORDE Caroline NEL Laurent Ste CLUQUE Julie COURBAIGTS Sandrine PERRUSSEL	Katia TONOLI Stéphanie MORA André NEUILLE Marie-Christine LASSALLE Alexia LECOADIC
Représentants des élèves	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Sacha VALTON (4° B) Noëlie PRAT (4° A)	Adryan CALES (4° C) Adèle DUFAU (4° A)
)		

Le conseil procède à l'adoption du PV du CA du 02/10/2018 (participation des familles aux voyages, bilan de rentrée et rapport pédagogique, autorisation de recrutements...) : 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

L'ordre du jour est ensuite approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour



Installation du CA 2018 2019
Adoption du PV du CA du 02 octobre 2018
Approbation de l'ordre du jour
Installation des différentes commissions
Présentation du budget prévisionnel
Conventions
Autorisation de recruter
Questions diverses
Informations diverses.

M.Baillieu présente et définit les rôles des différentes commissions et en donne la composition.

Commission permanente:

	Titulaires	Suppléants
ENSEIGNANTS	3	3
ATTEE - ASS	1	1
ELEVES	1	1
PARENTS	3	3
ADMINISTRATION	Principal - Gestionnaire	
ELU	Représentant de la Collectivité de rattachement	

La commission permanente, émanation du conseil d'administration, a pour mission principale d'instruire les questions qui seront soumises à l'examen de l'organe délibérant de l'établissement. Son rôle a été renforcé en 2005, puisqu'elle peut désormais également se voir déléguer des attributions par le conseil d'administration. Elle est obligatoirement saisie des questions touchant à l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement.

Conseil de discipline



	Titulaires	Suppléants
ENSEIGNANTS	4	4
ATTEE- ASS	1	1
ELEVES	2	2
PARENTS	3	3
ADMINISTRATION	Principal Gestionnaire CPE	

- Le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévues par la réglementation en vigueur et inscrites dans le règlement intérieur de l'établissement public local d'enseignement (EPLÉ).
- L'échelle des sanctions possibles est prévue à l'article R511-13 du code de l'éducation :
- l'avertissement ;
- le blâme ;
- la mesure de responsabilisation, exécutée dans l'établissement ou non;
- l'exclusion temporaire de la classe, avec présence dans l'établissement, d'une durée maximale de huit jours ;
- l'exclusion temporaire de l'établissement **ou d'un service annexe** (service d'hébergement, restauration scolaire) ne pouvant excéder 8 jours ;
- l'exclusion définitive de l'établissement **ou d'un service annexe** ;
- le sursis : les sanctions autres que l'avertissement et le blâme peuvent être assorties d'un sursis. Le sursis ne peut excéder une durée d'un an de date à date, y compris dans le cas d'une exclusion définitive

Le CESC



- Le CESC, présidé par le chef d'établissement, comprend:
- Des personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement,
- Des représentants des personnels enseignants, des parents, des élèves,
- Des représentants de la commune, de la collectivité de rattachement.

- Contribue à l'éducation à la citoyenneté
- Prépare le plan de prévention de la violence
- Propose des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion
- Définit un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.
- **Prochain CESC: lundi 17 décembre à 17h45**

La Commission Educative

- Présidée par le chef d'établissement, elle est composée du CPE, de l'infirmière, du Professeur Principal, d'un enseignant et d'un ou deux représentants des parents ainsi que toute personne susceptible d'apporter des éléments permettant de mieux appréhender la situation (délégués élèves, témoins...).
- **Elle a un rôle de prévention** dans la mesure où elle participe, notamment, à la recherche d'une réponse éducative personnalisée s'agissant des élèves dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement. Elle a pour objet d'élaborer des réponses éducatives.

CHS

- **Une Commission Hygiène et Sécurité est vivement conseillée dans l'ensemble des Lycées et Collèges d'enseignement général.**
- **Les missions de la CHS sont :**
 - Promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels,
 - Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement,
 - S'intéresser aux conditions de travail des élèves et des personnels,
 - Visiter tous les locaux de l'établissement,
 - Rendre des avis et faire des propositions ; ces avis prendront la forme d'analyses de difficultés rencontrées, de bilans,...

Composition de la CHS

- le chef d'établissement, le gestionnaire, le conseiller principal d'éducation, le représentant de la collectivité territoriale de rattachement (un élu), un représentant du personnel non enseignant, 1 représentant du personnel enseignant, 1 représentant des parents d'élèves, 1 représentants des élèves.

Le Conseil de Vie Collégienne

- **Instance de dialogue et d'échanges, présidée par le Chef d'Etablissement, le CVC formule des propositions.**
- **Proposition de la composition:**
 - *4 élèves (un élève par niveau, parité) choisis parmi les volontaires de l'assemblée générale des délégués.
 - *2 représentants des personnels: CPE + un enseignant volontaire.
 - *2 représentants des parents d'élèves(parmi les 12 membres, titulaires ou suppléants du CA)

- Composition:
 - Principal: M.Baillieu
 - CPE:M.Plet Pascal
 - Elèves: 6eme : Beau-Fortin Manolo
 - : 5eme : Hayet-Thesmier Liséa
 - : 4eme : Ferrière Célia
 - : 3eme : Vivelespérance Rémi
 - Enseignant: M.Bidegaray
 - Parent: Mme Tonoli Katia et Mme Ricarrère Karen

2) PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL

M.Baillieu donne la parole à M.Nicolleau, gestionnaire de l'établissement.

M.Nicolleau explique que la DGF (dotation globale de fonctionnement), qui s'élève à 61881€ pour 2019, est en baisse par rapport à l'année précédente. Le fonds de roulement étant trop élevé selon les exigences de gestion du département, ce dernier a de nouveau « écrêté » la dotation versée au collège.

Il présente ensuite le budget prévisionnel de l'établissement ainsi que son cadre.

C'est un acte **qui prévoit et autorise** les recettes et les dépenses d'un organisme public :

Prévisions de recettes

Prévisions de dépenses

Trois services généraux :

- **Activités Pédagogiques**
- **Vie de l'Elève**
- **Administration et LOGistique**

Des services spéciaux pour la gestion d'activités particulières distinctes de celles exercées à titre principal :

- **Service Bourses Nationales**
- **Service Restauration Hébergement**

M.Nicolleau informe le conseil que l'établissement s'est vu attribuer 5010€ de crédits d'état supplémentaires à utiliser dans l'achat de ressources numériques.

AP - Activités pédagogiques						
Domaine	Dépenses		Domaine	Recettes		
	comptes	montant		comptes	montant	montant
ENSEIGNEMENT	02ANQUS		600F	7443	7 300,00	
	02EPS					
	02ATVAUSI					
	02PRCS					
	02EST080					
	02CNCES					
	02ECHR00	3 300,00				
	02CDI	2 300,00				
LIVRES	13MOODL	78,20	13MS	7411	78,20	
	13REP00	474,44	13REP	7411	474,44	
	13COR	37,03	13COR	7411	37,03	
	13RPH	7 446,28	13RPH	7411	7 446,28	
PROJETS	0DEPLACE	1 000,00				
	0PPEDAG	1 000,00				
	13EAC	4 251,82	13EAC	7411	4 251,82	
VOYAGES	0ESPT9	42 511,00	ESPT9		42 511,00	
	0PAR019	8 344,00	0PAR019		8 344,00	
	0SKI	15 753,00	0SKI		15 753,00	
TOTAL		67 261,37	0	Total recettes	67 261,37	

M.Nicolleau rappelle qu'il est encore très compliqué d'obtenir des retours des familles en difficulté et espère que l'arrivée d'une assistante sociale une fois par quinzaine (le lundi en semaine B - 06 75 59 37 72) motivera les familles à demander / profiter de l'aide à leur disposition.

Il explique ensuite que la ligne AE Devoirs concerne le budget pour acheter du matériel à destination des élèves dans le cadre d'activités de soutien.

VE - Vie de l'élève						
Domaine	Dépenses			Recettes		
	activité		montant	Domaine	activité	compte
ETAT	16 AE Devoirs	1 339,69		16AE ACC EDU	7411	1 339,69
	16ADE	202,00		16ADE	7411	202,00
REMUN	18AED	108500		16 AED	7411	108500
	16DAL	1000				1000
FDS Cantine		11 349,38		16FSC	7411	11 349,38
Total dépenses			122 391,07	Total recettes 122 391,07		

M.Nicolleau explique que le département enjoint l'établissement à réserver 44353€ au titre de la viabilisation.

ALO - Administration et logistique							
Domaine	Dépenses			Recettes			
	activité	2017	2018	Domaine	activité	compte	montant
VIABILISATION	0FUEL	7 500,00	7 500,00	DGF		7443	53 980,00
	0ELEC	26 500,00	26 500,00				
	0GAZ	3 000,00	3 000,00				
	0EAU	4 000,00	4 000,00				
	0DIVERS	5 000,00					
MAINTENANCE	0MAINT	3 000,00	3 500,00				
	0C.ENTRE	17 000,00	16 000,00				
	0LOCATION	2 810,00	2 600,00				
	0MATERIEL	1 800,00	1 500,00				
	0PAPIER REPRO	1 500,00	1 500,00				
ADM	0TELEPH	2 700,00	2 700,00				
	0FOURADMI	2 300,00	2 300,00				
	0DOC	1 200,00	800,00				
	0INF	600,00	400,00				
	0AFFRANCH	2 200,00	2 200,00				
	0SERVICES	1 600,00	1 600,00				
	0CH.COURAN	1 900,00	1 900,00				
CAE	19 CUI	35 000,00	35 000,00	19CUI	7445	35 000,00	
OP-SPE	0AMOR	7 625,36	8 929,99	0NEUT	777	2 665,62	
		127235,36					
			119 929,99	Total recettes			91 645,62

Quant aux domaines BN et SRH, les dépenses et les recettes s'équilibrent.

- 3) Le conseil passe au vote de l'acte autorisant le chef d'établissement à passer des commandes qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget. Vote POUR à l'unanimité.
- 4) Deux conventions sont ensuite étudiées :
- a. L'intervention de M.Verlomme pour un atelier d'écriture le 11/02/2019 avec les 2 classe de 6° et 1 classe de 5° a un coût de 253€. Vote POUR à l'unanimité.
 - b. L'opération « Jeunes en librairie » est reconduite. 26 sixièmes vont visiter une librairie et une maison d'édition à Dax, ils en repartent avec un bon d'achat « livre » d'une valeur de 10€. Vote POUR à l'unanimité.
- 5) M.Baillieu demande l'autorisation de recruter 2 AVS sous contrat PEC. Vote POUR à l'unanimité.
- 6) Informations diverses :
- a. La cérémonie de remise des diplômes du DNB aura lieu le 11/12/2018 à 18h30.
 - b. Pour contacter l'assistante sociale : 06 75 59 37 72
 - c. M.Baillieu informe le conseil qu'il a demandé la création d'un poste support AED.
 - d. M.Baillieu a écrit à la mairie pour demander l'ouverture de la piscine en septembre.
- 7) Mme Laborde, représentante des parents, intervient pour évoquer la grève du 12/11/2018. Elle demande que les enseignants présents assurent leurs cours de manière normale en proposant des activités en lien avec leur discipline.

Le conseil d'administration se clôture à 19h30.

M^e Pournier :

